



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21 250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 12 janvier 2015

Convocation du 05.01.2015

affichage du 05.01.2015

Le 12 janvier 2015 à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 05 janvier 2015 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. AUBERT Benoît, M. CAIRE Dominique, M. GARREAU Denis, M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, Mme ADENOT Florence, Mme FOLLEA Valérie, M. TREPOST Hervé

Absents excusés : Mme POLO Isabelle, M. DERUELLE Thibaut

Visite de l'ancienne Cure

Mr le Maire indique que les locataires de l'ancienne Cure ont quitté les lieux au 31.12.2014 après y avoir vécu plus de 30 ans. Il a tenu à faire visiter les lieux au plus vite afin que le conseil municipal puisse réfléchir au devenir de ce bâtiment.

Le bâtiment est composé de 4 grandes pièces au rez de chaussée, de 4 chambres et d'une petite salle de bain au 1^{er} étage et d'un grenier dans lequel il serait encore possible d'aménager deux pièces. Une jolie petite cave voutée en pierre complète le tout.

Extérieurement, le bâtiment est très propre. Intérieurement, une remise aux normes s'imposent avant toute utilisation (électricité, escalier...)

Mr le Maire rappelle que la commune doit trouver une solution pour réaliser une mairie accessible aux handicapés, l'aménagement d'une mairie au rez de chaussée de ce bâtiment serait envisageable, avec la mise en place d'une petite rampe pour les deux marches de l'entrée, et la réalisation d'un parking devant la bâtisse. Le 1^{er} étage et le grenier pourrait permettre de réaliser un logement qui assurerait des revenus à la commune.

La réalisation d'une extension de la Mairie actuelle, accessible handicapée, et la réalisation de deux logements dans la Cure peut constituer une autre solution.

Avant de pousser plus avant les réflexions, les moyens financiers de la commune étant limité, il faut faire chiffrer les différents travaux afin de faire le meilleur choix.

Mr le Maire propose de contacter l'architecte du Conseil Général susceptible de nous faire une première étude, gratuite, qui permettra au conseil municipal d'éléments chiffrés pour orienter ses débats. Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Conseil Municipal regagne la salle de réunion de la Mairie.

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- Remboursement de frais de repas à Mr GARREAU Denis

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Approbation du rapport de la CLECT du 1^{er} décembre 2014

Mr le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1^{er} décembre 2014 sur le transfert des charges liées à l'intégration de la Commune de Brazey en Plaine dans la Communauté de Communes Rives de Saône au 1^{er} janvier 2015.

Les recettes fiscales que rapportent l'entrée de Brazey en Plaine dans la Communauté se montent à 420 018 €, les charges liées aux compétences que la Commune transfèrent à la Communauté de Communes sont évaluées à 116 909 € ainsi la CLECT a calculé que l'allocation de compensation que la Communauté de Communes Rives de Saône devra verser à la Commune de Brazey en Plaine se monte à 420 018 € - 116 909 € = 303 109 €

Considérant que ce rapport a été approuvé à l'unanimité des membres de la CLECT le 01 décembre 2014, considérant que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par les délégués communautaires lors du conseil communautaire du 15 décembre 2014

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine à l'unanimité le rapport de la CLECT du 1^{er} décembre 2014.

Subventions 2015 aux associations

Le Conseil Municipal s'interroge sur le fonctionnement de certaines associations communales, et souhaite que le Maire sollicite les bilans financiers avant d'attribuer les subventions 2015, la question est donc reportée à une séance ultérieure.

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Mr le Maire rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été conviés à plusieurs réunions de travail pour élaborer un Plan Communal de Sauvegarde, qui est un document de gestion de crise dont la commune devait impérativement se doter du fait qu'elle est dans le périmètre du risque majeur de crue de la Saône.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune.

Remboursement de frais à Mr GARREAU Denis

Lors de la dernière réunion, Mr GARREAU a accepté de prendre en charge la création d'un site internet pour la commune. Pour ce faire, il s'est rendu ce jour en formation à e-bourgogne pour apprendre à créer et gérer un site internet. La formation est prise en charge par le gip e-bourgogne dans le cadre de la cotisation annuelle que verse la commune, mais les frais de repas ne sont pas inclus.

Mr GARREAU ayant quitté la salle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide rembourser à Mr GARREAU Denis sa note de restaurant d'un montant de 17 € et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Questions diverses

- Bilan des manifestations de Noël :

Noël des enfants : 55 bons d'achat (de 18 €) pour un montant de	985.86 €
Fournitures diverses intermarché (boîte de chocolat, marrons, vin chaud, chocolat chaud, papillotes...) :	212.40 €
Sapin de Noël :	42.46 €
Noël des aînés : 30 Colis	558.31 €

Total Noël 2014 : 1 799.03 €

- Approbation du dossier du cabinet Merlin :

Mr le Maire présente l'avant projet élaboré par le Cabinet MERLIN dans le cadre des travaux de la rue du Tertre. Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal approuve l'avant projet sommaire du cabinet Merlin et pour un coût estimatif de 84 000 € H.T. mais ne donne pas suite à la proposition de remplacement des canalisations du réseau pluvial estimé à 44 000 € H.T. Au vu de cette approbation, le cabinet Merlin va pouvoir élaborer le dossier de consultation des entreprises.

La séance est levée à 20 h 00

Marc JAUDAUX	Jocelyne LONJARET	FOLLEA Valérie	Denis GARREAU
Benoît AUBERT	Dominique CAIRE	Florence ADENOT	Jean-Paul MASSON
Jean-Paul MASSON			

